

2

Objectifs et question centrale de la recherche

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du projet de recherche sur la décentralisation, qui a pour but d'analyser l'appropriation de la décentralisation par les communautés locales. C'est dans cette perspective que nous avons proposé d'analyser l'appropriation de la gouvernance budgétaire par les acteurs locaux (autorités locales, partis politiques, citoyens et société civile) dans des communes rurales. La commune rurale est un regroupement de villages qui a une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) de francs CFA.

Conformément aux principaux objectifs du projet, il s'agissait :

- d'entreprendre des études de cas dans quelques communes rurales en vue d'identifier les différentes formes d'appropriation du processus budgétaire ;
- d'analyser les facteurs explicatifs du niveau d'appropriation à travers les pratiques locales ;
- d'identifier à travers ces pratiques celles susceptibles de favoriser une meilleure appropriation de la gouvernance budgétaire ;
- de formuler pour les décideurs et tous les acteurs concernés des propositions susceptibles d'éclairer leurs décisions.

La question centrale était de déterminer, sur la base de l'observation et de l'analyse des pratiques locales, dans quelle mesure (quel degré), sous quelles formes et selon quelles modalités, les populations rurales s'approprient-elles la gouvernance budgétaire et quelles sont les incidences de cette appropriation sur la gouvernance locale.

Les questions subsidiaires découlant de cette question centrale sont les suivantes :

1. Quelles sont les différentes formes d'appropriation par la société civile ?
2. Comment et par quel mécanisme se manifeste le processus d'appropriation ?
3. Comment mesurer le degré d'appropriation de la gouvernance budgétaire par les citoyens ?
4. Comment évaluer l'impact de l'appropriation sur la gouvernance locale ?

Notre recherche a mis l'accent ici sur une dimension particulière de la gouvernance, à savoir la gouvernance budgétaire. Ce choix peut s'expliquer par la triple importance politique, économique et sociale du budget communal, à la fois :

- instrument politique, acte fondamental par lequel les communes mettent en exécution leur programme politique ;
- instrument économique traduisant et précisant les orientations économiques de la commune
- instrument d'intervention sociale de la commune lui permettant de jouer un rôle de régulateur en recherchant l'équilibre social en faveur notamment des couches sociales défavorisées.

Suite aux élections municipales du 23 avril 2006, on a assisté à la mise en place des conseils municipaux et à l'élection des maires des communes urbaines et rurales. A la fin de l'année 2006, toutes les communes avaient déjà adopté leurs budgets, conformément à la législation en vigueur. Au niveau de la collectivité territoriale, le système budgétaire doit en particulier respecter un certain nombre de principes à savoir, *l'annualité, l'équilibre, l'universalité, l'unité et la spécialité*. Ces cinq principes régissent le budget en assurant une gestion claire, méthodique et régulière des deniers publics et doivent être pris en compte par les autorités locales politiques et administratives, sous peine de voir le budget faire l'objet d'un refus d'approbation par l'autorité de tutelle. Dans ce sens, l'appropriation des principes budgétaires n'est plus une option, une faculté, mais plutôt une obligation en raison des mécanismes de contrôle et d'approbation existants.

Tout de même c'est surtout l'appropriation, c'est-à-dire l'intériorisation des principes et valeurs de bonne gouvernance budgétaire par les citoyens, l'exercice des droits et devoirs qui en découlent, qui ont retenu surtout notre attention. Sur ce plan, il s'agissait de mettre l'accent sur les possibilités qu'offre la décentralisation, les droits qu'elle reconnaît aux citoyens, leur permettant de s'informer et de demander des comptes aux autorités locales, notamment en ce qui concerne la façon dont elles utilisent et gèrent les ressources des contribuables.

La recherche a été menée sur la base des hypothèses suivantes : le degré d'appropriation dépend :

- du niveau d'information, de connaissance des principes et valeurs de la gouvernance budgétaire ;
- de la perception du lien entre les principes et valeurs de la gouvernance et la situation personnelle et de la communauté ; autrement dit, de l'intérêt pratique des principes et valeurs de la bonne gouvernance ;
- des demandes d'imputabilité formulées par les citoyens envers les autorités locales ;
- du temps mis pour l'appropriation : plus le processus s'inscrit dans la durée, plus le degré d'appropriation est élevé.